



MUNICIPALITÉ
DE
SAINT-PREX

Décisions municipales

Entre le 1^{er} et le 29 mars 2010, la Municipalité:

- ❖ a délivré quatre autorisations et six permis de construire, ainsi que deux permis de fouille et un d'usage du domaine public;
- ❖ a octroyé, sous réserve des autorisations cantonale et fédérale, la bourgeoisie de Saint-Prex à un candidat;
- ❖ a répondu positivement à six demandes de soutien financier et négativement à quatre autres demandes;
- ❖ s'est déterminée sur trois rapports de police.

Elle a également pris les décisions suivantes:

Bâtiment administratif. La Municipalité autorise l'achat d'une machine à café Nespresso. Elle adjuge à Schenker Stores la pose de stores à lamelles convexes pour la salle d'auditions.

Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin. La Municipalité autorise la mise à jour par la maison Signal SA des totems et la réalisation d'une plaque pour la salle des mariages.

Collège du Chauchy. La Municipalité adjuge l'automatisation de la porte d'entrée en bois à Addormatique et le remplacement du mobilier scolaire et de deux tableaux à Hunziker Kal.

Collège du Cherrat. La Municipalité adjuge l'installation d'un luminaire encastré, ainsi que la fourniture et le montage d'un luminaire sur pied dans le local de l'infirmerie à Duc & Perreten, l'adaptation du réseau informatique à Mémoire Vive, le remplacement d'une raboteuse-dégauchisseuse à Artesa et la réfection du préau couvert du Cherrat I à Duvoisin SA. Elle adjuge le remplacement de l'installation de chauffage à la maison Brauchli, les travaux sanitaires y relatifs à Von Auw SA, ceux de peinture à Renovcolors, de menuiserie à l'entreprise

Laurent, d'électricité à Duc & Perreten et de génie civil à Debonneville.

Eclairage public. La Municipalité adjuge à Duvoisin-Groux le remplacement des mâts et luminaires à l'Allée du 200^e, au chemin de l'église, au chemin du Vieux-Moulin (luminaires uniquement) et au chemin des Colombettes (luminaires uniquement). Elle confie à l'entreprise Choffat la peinture anticorrosion des candélabres.

Eglise catholique. La Municipalité adjuge au bureau Mosini & Caviezel la mesure de la hauteur du clocher.

Eglise romane. La Municipalité adjuge à Roulin Electricité l'installation d'un système d'enclenchement du chauffage avec temporisation.

Fête de la Tulipe. La Municipalité souscrit pour un massif de 2000 bulbes.

Forêts. La Municipalité approuve le plan de gestion des forêts communales, établi par la stagiaire de l'inspection des forêts du 15^e arrondissement.

Imm. Perdtemps 1. La Municipalité adjuge l'installation de vannes thermostatiques et le remplacement du vase d'expansion à la maison Von Auw et le remplacement du revêtement de sol de l'entrée d'un appartement à

l'entreprise Kahn. Elle adjuge la peinture des façades à Frank Peinture et les travaux de ferblanterie-couverture à P+F Müller Frères SA.

Imm. Pré 5. La Municipalité autorise la commande chez Kaiser+Kraft d'une vitrine à poser dans l'entrée de l'immeuble.

Imm. Vieux-Collège 3. La Municipalité adjuge à Addormatique la pose d'une boîte aux lettres encastrée dans le mur et à Lang les travaux de maçonnerie y relatifs.

Jardins communaux. La Municipalité adapte le tarif de l'eau.

Manifestation. La Municipalité autorise le montage du chapiteau du cirque Helvetia du 12 au 14 juillet 2010.

Pavillon scolaire de Sous-Allens. La Municipalité adjuge à Hunziker Kal la fourniture d'une armoire pour le local d'appui.

Parking P+R. La Municipalité adjuge à Bovard & Nickl les prestations d'ingénieurs pour l'établissement d'un avant-projet de création d'un parking P+R au Glapin.

Réforme policière. La Municipalité décide de signer un contrat de prestations avec la police cantonale, à condition qu'un poste de gendarmerie soit ouvert à Saint-Prex.

Station d'épuration. La Municipalité adjuge à Kaeser Kompressoren la fourniture de pièces pour la réparation des soufflantes.

Zones de protection des eaux. La Municipalité adjuge à Mosini & Caviezel SA la mise à jour des secteurs et des zones de protection des eaux, y compris les données cadastrales.